

PRIX JEAN CARBONNIER

de la recherche sur le droit et la justice

Attribué par la Mission de recherche Droit et Justice

Année 2014

Le prix Jean Carbonnier

récompense des travaux qui portent sur le droit ou la justice, quelle que soit la discipline des sciences humaines et sociales concernée.

Rédigés en langue française, publiés ou non, ils constituent, pour leur auteur, l'une de ses premières recherches ou l'un de ses premiers travaux.

Ils doivent avoir été achevés, et soutenus s'il s'agit d'une thèse, entre le 1^{er} septembre 2012 et le 31 décembre 2013. Le prix est d'un montant de 5 000 €.

La date limite
de dépôt
des candidatures
est fixée au
vendredi 18 avril 2014

(cachet de la poste faisant foi
ou dépôt à la Mission avant
16 heures)

Informations :
www.gip-recherche-justice.fr

Le prix Vendôme

distingue une thèse de droit pénal, de procédure pénale ou de sciences criminelles, portant sur un sujet intéressant particulièrement le Ministère de la Justice. Les candidats devront avoir soutenu leur thèse entre le 1^{er} septembre 2012 et le 31 décembre 2013. Le prix est d'un montant de 3 000 €.



PRIX VENDÔME

Attribué par le Ministère de la Justice et
la Mission de recherche Droit et Justice

Année 2014

PRIX DE RECHERCHE

PRIX JEAN CARBONNIER DE LA RECHERCHE SUR LE DROIT ET LA JUSTICE

PRIX VENDÔME

– 2014 –

La campagne de recueil des candidatures pour les deux prix de la recherche auxquels la Mission est associée est ouverte.

Date limite de dépôt de candidatures :

18 avril 2014

PRIX JEAN CARBONNIER – CONDITIONS GÉNÉRALES

Créé en 2005 à l'initiative de la Mission de recherche Droit et Justice, ce prix récompense des travaux qui portent sur le droit ou la justice, quelle que soit la discipline des sciences humaines et sociales concernée.

Rédigés en français, publiés ou non, d'un auteur français ou étranger, ces travaux doivent avoir été achevés - ou soutenus s'il s'agit d'une thèse - entre le **1^{er} septembre 2012 et le 31 décembre 2013**.

Sont pris en considération pour l'attribution du prix les seuls ouvrages qui constituent pour leurs auteurs l'une de leurs premières recherches ou l'un de leurs premiers travaux dans le champ du droit et de la justice.

Le prix est d'un montant de **5 000 euros**.

PRIX VENDÔME – CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Prix Vendôme, attribué conjointement par le ministère de la Justice et la Mission de recherche Droit et Justice, distingue une thèse de droit pénal, de procédure pénale ou de sciences criminelles, portant sur un sujet intéressant particulièrement le ministère de la Justice.

Pour être éligibles, les thèses doivent être rédigées en français. Publiées ou non, d'un auteur français ou étranger, ces thèses doivent avoir été soutenues entre le **1^{er} septembre 2012 et le 31 décembre 2013**.

Le prix est d'un montant de **3 000 euros**.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comprendre obligatoirement l'ensemble des pièces suivantes :

En format numérique (PDF), sur clé USB ou CD-Rom :

Un **fichier de la thèse**, référencé de la manière suivante :

- Pour une candidature au Prix Carbonnier : « PC2014 - Nom de famille »
- Pour une candidature au Prix Vendôme : « PV2014 - Nom de famille »

Une **lettre de candidature**

Un **CV**, mentionnant notamment les coordonnées postales, électroniques et téléphoniques du candidat

La **liste de publications**

Le **résumé de la thèse** (2 à 5 pages)

Le **rapport de soutenance**

Deux lettres de recommandation, pouvant émaner de personnalités scientifiques étrangères. Les membres du jury de thèse ne sauraient accorder un tel parrainage. Il en est de même pour les membres du jury du Prix Vendôme. Si besoin est, les lettres de recommandation peuvent être adressées directement par leur auteur à la Mission, à condition de respecter la date limite de dépôt du dossier.

La **fiche récapitulative complétée** (fiche à télécharger sur le site de la Mission).

En format papier :

12 exemplaires du dossier, recto-verso et agrafés, du dossier complet, à l'exclusion de la thèse.

Les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

CONDITIONS DE DÉPÔT

Les candidatures peuvent être adressées par voie postale* jusqu'au vendredi 18 avril 2014 (cachet de la Poste faisant foi) ou déposées** à la Mission, du lundi au vendredi, entre 9h30 et 16h00, jusqu'au vendredi 18 avril 2014.

*Adresse postale

Mission de recherche Droit et Justice
Ministère de la Justice
Site Michelet — Bureau C 100
13 Place Vendôme 75042 Paris Cedex 01

**Dépôt dans les locaux de la Mission

Mission de recherche Droit et Justice
Ministère de la Justice
2 rue des Cévennes — Bureau C 100
75015 Paris
Métro et RER « Javel-André Citroën »

Contacts :

Madame Aurélie Binet-Grosclaude
(tél. 01 44 77 66 64)
ou Madame Dominique Boralévi
(tél. 01 44 77 66 60)

Se munir d'une pièce d'identité
à présenter à l'accueil